

Faits saillants #9

en suivi de l'ADD du 3 juin 2025

Fête du syndicat

Une activité sociale pour souligner la fin de l'année scolaire aura lieu le jeudi 19 juin au Centre syndical. Bière et hot-dog seront servis sous le chapiteau. Des invitations sont en circulation dans les établissements. L'activité est gratuite pour tous les membres.

Diminution du nombre de mentor+

En raison des coupures budgétaires, le nombre de mentor sera diminué. Cette coupure représente 2 mentors en formation professionnelle, 2 au secondaire et 1 au primaire.

Réflexion sur la création d'un fonds de grève

Lors du dernier Conseil général de la CSQ, une réflexion a été amorcée pour la création d'un fonds de grève. À l'automne, il y aura une consultation auprès des membres afin de connaître leur intérêt à en créer un au niveau de la Centrale.

Mise à jour des listes

La vérification des listes débutera ce jeudi pour les personnes déjà inscrites. Suivra ensuite la vérification pour les personnes qui s'ajouteront. Les listes révisées seront en consultation dans les prochains jours. Elles deviendront officielles en septembre.

E2

Le processus d'engagement se poursuit. Au cours des prochains jours, les tâches disponibles seront connues. Les enseignants à temps plein (TP2 et TP3) devraient être contactés au cours des prochaines heures, si ce n'est pas déjà fait.

Consultation collective concernant la tâche

Il y a actuellement des consultations dans les établissements pour déterminer le nombre d'heures reconnues pour la participation aux divers comités et autres activités. C'est le temps d'effectuer les modifications pour que ça représente la réalité.

Révision des résultats normes et modalités

Comme il est maintenant possible pour les parents de demander des révisions de note durant l'été, il est important que les modalités de révisions de note soient clarifiées, notamment, dans les cas où il y a impossibilité de rejoindre un enseignant.

Négociation locale

Malgré le projet de loi 100 qui pourrait éliminer la négociation locale, nous conserverons notre entente locale pendant encore 3 ou 4 ans.

Cependant, nous avons le souhait de faire un blitz de négociation, à l'automne, pour officialiser certaines ententes renouvelables annuellement, ce qui éviterait de les faire entériner à chaque année lors d'une assemblée générale. La partie patronale est aussi en accord.

30 heures de formation

La période de 2 ans pour compléter les 30 heures de formation se termine en juin. La direction pourrait vous demander de lui faire un rapport des activités réalisées.

Congé de cotisations

Le congé de cotisations syndicales, voté en assemblée générale, s'appliquera sur la paie émise cette semaine comme prévu.

Surveillance cour d'école

À la suite d'une poursuite, le CSS s'assure du respect du ratio d'un surveillant par 50 élèves. Il y aura donc une augmentation du nombre d'heures de surveillance dans les cours d'école pour certains établissements qui ne respectent pas le ratio.